

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : G. Louguet, J.P. Specq, C. Pette.

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU LUNDI 18 FÉVRIER 2013

Excusé : C. Popieul. Secrétaire de séance : A. Josserand

REMBOURSEMENT DU BRIS DE GLACE DU TRACTEUR

L'assurance a remboursé le remplacement d'une glace brisée d'un coût de 704,68 €. Le conseil donne son aval pour cet encaissement.

CONVENTION AVEC LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Notre médiathèque bénéficie des services de la Bibliothèque Départementale. Suite aux mesures d'ajustement prises par le conseil Général le 25 juin 2012 dans le cadre du Plan de Lecture Publique, il est nécessaire désormais de mettre en place une convention avec la Médiathèque Départementale afin d'en pérenniser l'accès lié à la satisfaction de certains critères : surface, personnels, formation, budget, horaires d'ouverture. Notre médiathèque répond à ces exigences, un objectif optionnel d'amélioration étant ajouté en ce qui concerne les horaires d'ouverture. Compte tenu de toutes ces précisions, le conseil décide d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention pour une durée de 3 ans.

CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Notre commune est adhérente au Parc Naturel depuis sa création. Cela nous a apporté une série d'avantages indéniables notamment le contrat de rivière, une aide pour l'aménagement de nos espaces verts, une aide à l'animation (collaboration avec la médiathèque) et une excellente retombée en image de marque pour nos entreprises locales et le tourisme. La CCRA a décidé de prendre à sa charge la moitié de la participation demandée aux communes signataires. Après délibération, le conseil accepte de signer la nouvelle Charte du Parc.

AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

L'Education Nationale envisage à la rentrée 2013 d'étaler les 24 heures d'enseignement élémentaire sur 4 jours à 5 heures ½ maximum et une demi-journée de 3 heures ½. Afin de ne pas gêner les

familles par ces journées écourtées, il est demandé aux communes d'offrir une compensation pour que le temps de prise en charge des enfants reste le même qu'avant. Des temps d'activités périscolaires sont préconisés mais devront être encadrés par des personnes diplômées. Sachant qu'un encadrant ne peut prendre qu'une quinzaine d'enfants, il nous faudrait alors trouver 8 personnes différentes pour notre RPI. Mais qui accepterait d'assurer ce service à raison de 30 mn à 1 heure par jour 4 fois par semaine ? Cette réforme aura un coût difficilement supportable pour les communes mais aussi pour le Conseil Général qui devra financer un transport A/R supplémentaire le mercredi. Une réflexion est actuellement entreprise au sein de la CCRA pour permettre une éventuelle mutualisation des moyens sur plusieurs communes. Cette mise en place est complexe ; par conséquent la Commune, comme la CCRA, demande une dérogation afin que la mise en place de cette réforme soit reportée en 2014.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Pour une série de décisions : encaisser un chèque, passer un marché pour acheter un mobilier, signer un contrat d'assurance, fixer les reprises d'alignements... il est nécessaire de demander l'approbation du conseil. Pour faciliter la réalisation de certains actes bien définis, le conseil vote à l'unanimité ces délégations au Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

Suppression d'une classe à Muncq Nieurlet

A cause du grand nombre de départs en 6^{ème} en juin prochain, l'effectif des élèves restant en cycle élémentaire ne sera plus suffisant et une classe de ce niveau pourrait être fermée. Il manque une dizaine d'élèves ! Par contre, selon les statistiques, les effectifs en maternelle pourraient être importants.

Recensement

La population de notre commune stagne puisque nous sommes passés de 607 à 614 habitants (chiffres à valider par l'INSEE).

Ecole numérique rurale

Sans doute à cause du vieillissement du matériel utilisé, la commune est avisée que le montant du contrat de maintenance va tripler : 1190 € pour 3 ans. Il est suggéré de renégocier cette clause en nous engageant à remplacer progressivement les ordinateurs.

Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes.

Pour des questions de sécurité et d'hygiène, il serait nécessaire de mettre celle-ci aux normes. M le Maire présente un projet chiffré dont la réalisation se fera dès que le budget communal le permettra.

Travaux pour l'évacuation des eaux à Cocove

Suite à la construction de plusieurs maisons face au château de Cocove, la commune doit réaliser des travaux pour que les eaux pluviales puissent être acheminées vers Polincove. Le busage et les curages nécessaires reviendront à 12 127 €

Aide à l'assainissement non collectif

L'Agence de l'Eau a informé les élus communautaires des nouvelles règles pour l'obtention de subventions. Les aides seront désormais attribuées exclusivement s'il y a risque pour la santé des personnes et/ou risque avéré de pollution de l'environnement après le diagnostic effectué par le SPANC.

Le montage du dossier se fera par la CCRA en partenariat avec le SPANC.

Prix de l'eau

Le prix du m³ d'eau et l'abonnement ne changeront pas cette année. Le coût de l'assainissement collectif passe de 1.50 à 1.55 € du m³

Raccordement au réseau de gaz (question de Christian Tartart)

Cette question avait été posée précédemment. Malheureusement, compte tenu de la distance pour se raccorder aux canalisations passant au Long Jardin à Polincove et à la présence de la ligne TGV entre nos 2 villages, cette réalisation n'est pas envisagée par GRDF.

Forage rue Basse (question de Christian Tartart)

Ce forage destiné à nous alimenter en eau potable connaît des problèmes. Un second forage vient d'être entrepris.

Demande de création d'un arrêt bus rue de la Baronne de Draëck

Compte tenu du nombre d'enfants venant de cette rue, de l'absence de trottoirs viabilisés et de l'importance du trafic sur cette voie, une demande sera effectuée en ce sens au Conseil Général.

Travaux le long du TGV, rue de la Baronne de Draëck

Le fossé réalisé début janvier apporte une amélioration de l'évacuation dans ce secteur qui recueille les eaux de la rue de la Place et de la rue du Canon. Une demande a été envoyée aux services de la SNCF pour que le passage des eaux de la Hem puisse être rétabli correctement sous les deux arches du pont TGV qui enjambe la rivière.

Sécurité des transports scolaires sur les routes communales enneigées

G. Louguet informe le conseil qu'il s'est rendu auprès des mairies limitrophes de Nordausques, Polincove et Muncq-Nieurlet qui ont en commun avec nous des routes communales où circulent des bus de ramassage scolaire. Il souhaiterait que ces routes souvent fort verglacées soient traitées efficacement et en priorité pour la sécurité des enfants transportés.

Opération nettoyage de printemps

Si la propreté de votre village constitue à vos yeux une priorité, nous vous invitons à venir nous aider à ramasser les débris, les bouteilles... qui traînent. Merci d'avance pour votre aide. Rendez-vous, salle des fêtes le samedi 16 mars à 14 h 30. En cas de mauvais temps, l'opération serait reportée le samedi suivant, même lieu, même heure.

Permanence de M Ludovic Loquet, conseiller général :

Le mardi 26 février de 17h 15 à 18h 15, en mairie

Séance d'information et de prévention

Pour prévenir les risques auxquels nous sommes exposés : cambriolages, démarchages frauduleux à domicile, appels téléphoniques malveillants, arnaques sur internet, les associations des Anciens Combattants et le club de l'Amitié en concertation avec la Gendarmerie d'Audruicq organisent une séance d'information gratuite qui aura lieu le mardi 19 mars prochain à 14h30 (salle communale).

Ouverture de la Mairie pendant les vacances scolaires :

Les mardis 19 et 26 février de 17 h à 19 h

Les vendredis 22 février et 1^{er} mars de 14 h à 16 h

Ouverture de la Médiathèque pendant les vacances scolaires :

Les samedis 16, 23 février et 2 mars de 14 h 30 à 16 h